



## **MANDAT**

### **RECOMMANDATION – PLAN DE GESTION PROACTIF LIÉ À L'ACHALANDAGE DU LAC ST-FRANÇOIS-XAVIER**

**Déposé au Conseil municipal de Wentworth-Nord  
30 septembre 2025**

Abordés dans ce document :

|                                                                                                         |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Le mandat officiel .....</b>                                                                         | <b>2</b> |
| <b>Les recommandations – Plan 2026 .....</b>                                                            | <b>3</b> |
| <b>Projet de résolution – Plan proactif de gestion de l'achalandage au lac St-François-Xavier .....</b> | <b>4</b> |
| <b>ANNEXE – CRÉATION DU PLAN PRÉLIMINAIRE (MAI-JUIN 2025) .....</b>                                     | <b>5</b> |

## **Le mandat officiel**

### **1. Mandat initial**

- Résolution : Avril 2025
- mandat confié à Colleen Horan et Karine Dostie : “ Préparer et déposer, en vue du conseil de mai, un plan de protection préliminaire pour la protection du Lac St-François Xavier, et de les légitimer de faire appel aux membres du CC, de l’Association du Lac St-François-Xavier et du Fonds environnemental du Lac St-François-Xavier pour les appuyer ainsi qu’au directeur général de la municipalité dans le cadre de ce plan préliminaire. ”

### **2. Mandat actuel**

- Résolution : Mai 2025.
- Dans une optique de pérenniser le plan de gestion proactive d’achalandage au lac SFX, ajout du mandat suivant au CCE : “Recommander des ajustements au plan de gestion proactive de l’achalandage au lac St-François-Xavier lorsque requis”
- Ajout de Karine Dostie comme membre du comité

## Les recommandations – Plan 2026

### 1. Poursuivre la sensibilisation

- a. Avant la saison estivale, vérifier que l’affichage est en bon état et procéder aux remplacements requis
- b. Ajouter des pancartes concernant l’interdiction de stationner sur Newaygo et Chemin de fer
- c. Prévoir des dépliants lorsqu’il n’y a pas de surveillance à l’accès public
- d. Obtenir la collaboration des propriétaires pour installer une affiche au quai Newaygo
- e. Rappel aux locuteurs court terme que les embarcations doivent être fournies
- f. Prévoir des communications pré-saison par la municipalité

### 2. Instaurer une surveillance estivale pour l’accès public

- a. Surveillance près de l’accès public :
  - i. le samedi et le dimanche de 10h à 17h et heures plus longues lors de périodes de fort achalandage et selon la météo (ex : premiers longs week-ends de juin et juillet, vacances de la construction, canicule, etc.)
  - ii. en semaine, de jour, surtout le lundi-mardi, jeudi-vendredi (mercredi étant la journée la moins fréquentée)
- b. Installer des caméras sur le quai et le stationnement

### 3. Mieux collaborer avec la MRC

- a. Maintenir que la MRC s’abstienne de faire de la publicité sur l’accès au lac St-François-Xavier
- b. Obtenir la collaboration de la MRC pour installer des affiches sur le corridor aérobique

### 4. Faire appliquer nos règlements

- a. Faire appel à de la patrouille nautique (SQ) au moins une journée de week-end
- b. Poursuivre les validations aléatoires des constables pour le lavage d’embarcation et le stationnement
- c. Pour faciliter l’application des règlements : modifier nos règlements si requis (ex : stationnement)
- d. Identifier une “routine” pour nos constables afin de maximiser leur présence (ex : accès public, stationnement, marina, corridor aérobique etc.)

### Divers

- Instaurer une procédure quand la station de lavage de bateaux ne fonctionne pas
- Relocaliser la station de lavage plus près de l’entrée du stationnement et de l’accès
- Améliorer le règlement de lavage d’embarcations, notamment concernant le certificat de 7 jours
- Plage : vérifier si celle-ci peut être accessible seulement aux citoyens de WN ou si cela n’est pas possible, quel scénario le permettrait

## **Projet de résolution – 1 octobre 2025 – Plan proactif de gestion de l’achalandage au lac St-François-Xavier**

- Attendu qu’un accès public sur un terrain municipal est présent au Lac St-François-Xavier
- Attendu le nombre élevé d’embarcations qui sont mises à l’eau dont plusieurs ne sont pas lavées
- Attendu que même si les embarcations sont lavées, la santé du lac est compromise par un fort achalandage car les embarcations transportent le potamot partout dans le lac (l’entrée publique du lac étant située dans une zone où beaucoup de potamot est présent)
- Attendu que maintenir un bon voisinage entre les résidents du lac, les citoyens de Wentworth-Nord et les utilisateurs est toujours un défi
- Attendu qu’un plan préliminaire de gestion de l’achalandage au lac St-François-Xavier a été déposé au conseil municipal du mois de mai
- Attendu que les actions ciblées sur ce plan ont été implantées en 2025
- Attendu qu’une rencontre de bilan s’est tenue avec des représentants de l’Association du Lac St-François Xavier, du Fonds environnemental St-François-Xavier ainsi que du Comité consultatif en environnement (CCE)
- Attendu qu’à l’issue de cette rencontre, un document de recommandation a été rédigé
- Attendu que ces recommandations incluent plusieurs actions visant notamment à :
  - Poursuivre la sensibilisation par de l’affichage
  - Instaurer une surveillance estivale pour l’accès public
  - Mieux collaborer avec la MRC
  - Faire appliquer nos règlements

Il est recommandé

- Que le conseil municipal accepte le dépôt des recommandations
- Que le conseil municipal s’engage à mettre en œuvre les recommandations déposées par le Comité consultatif d’environnement
- Qu’il soit confié à l’administration la réalisation et le suivi des actions demandées pour l’été 2026

---

Je confirme que ce document préparé en ce 28 septembre 2025 est conforme aux informations obtenues et aux échanges ayant eu lieu dans le cadre du mandat

***Signé par Colleen Horan, présidente du CCE***

## ANNEXE – DOCUMENT DE TRAVAIL

action retenue été 2025

action réalisée

action non réalisée

action supplémentaire 2026

|      | Action                                                                                                  | RECOMMANDATION 2026                                                                                                                                                                                                                                 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A    | <b>RÉAMÉNAGER</b>                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| A1   | <b>Limiter les espaces destinés aux visiteurs hors MRC</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| A1.1 | Stationnement au Pavillon : instaurer des emplacements réservés aux résidents                           | Réserver 3 places aux citoyens. Si achalandage important l'été prochain, penser à offrir un système de réservation de place aux citoyens (ex en ligne). Affichette "événement privé". Pour donner ticket, nécessaire de le mettre dans le règlement |
| A1.2 | Stationnement près de la plage                                                                          | La municipalité a mis une affiche "pas de parking" mais si les gens stationnent sur le corridor, pas de contrôle                                                                                                                                    |
| A1.3 | Stationnement opéré par la MRC (appartenant au Ministère)                                               | Possibilité de le réserver aux résidents de la MRC?                                                                                                                                                                                                 |
| A2   | <b>Rendre moins accessible la plage</b>                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| A2.1 | Améliorer l'affichage pour dissuader véhicules n-résidents de circuler vers plage                       | Comme le corridor aéroportuaire appartient à la MRC, sensibiliser la MRC (niveau politique conseil des maires)                                                                                                                                      |
| A2.2 | Vérifier, pour la plage, si l'utilisation peut être restreinte aux résidents et contribuables seulement | Peu d'impact en ce moment pour protéger le lac ; est-ce que la plage serait éventuellement passée à un OBNL? Est-ce que si on contrôle le Pavillon le problème prendra de l'ampleur?                                                                |
| A2.3 | <b>Restreindre l'accès à la marina (Newaygo)</b>                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| A3.1 | Remplacer la barrière et barrer avec un cadenas à clés                                                  | Statut quo pour le fonctionnement de ce parking<br>En revanche, la signalisation sur le corridor doit être renforcée ; installer des panneaux 'cul de sac' et 'interdiction de stationner'                                                          |
| A3.2 | Augmenter l'affichage pour dissuader les gens d'y mettre un bateau à l'eau                              | Mettre une pancarte près du lac, là où les gens descendent les paddleboard sur le corridor, pour être dissuasif.                                                                                                                                    |
| A3.3 | Stationnement sur le corridor aérobique                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| A3.4 | Stationnement boîte aux lettres                                                                         | Pancarte "débarcadère seulement" installées<br>Relancer l'association du lac pour la mise en place ponctuelle d'un conteneur pour organiser la récupération des déchets une ou deux fois par été comme cela se faisait il y a quelques années       |

|             |                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>B</b>    | <b>DISSUADER - SENSIBILISER</b>                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B1</b>   | <b>Plus grande présence visible via du matériel</b>                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B1.1</b> | Installer des caméras qui pointent vers l'entrée au lac                                                                                                                   | Déjà existant pour la station de lavage<br>Analyser les images des journées achalandées pour vérifier si des personnes se rendent directement au lac sans passer par la station de lavage<br>Problématique qui pourrait se régler par une présence humaine sur site |
| <b>B1.2</b> | Installer, au Pavillon, des affiches qui indiquent qu'une contravention peut être donnée avec utilisation non autorisée du stationnement ou du tarif résident sans preuve | Maintenir                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>B1.3</b> | Stationner un véhicule comme "sécurité publique" à des moments stratégiques                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B1.4</b> | Stationnement de la plage : améliorer l'affichage pour dissuader les véhicules non résidents de circuler vers la plage                                                    | MRC - pression politique                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>B1.5</b> | Installer aux endroits stratégiques une affiche qui indique que les embarcations légères doivent être mises à l'eau à un endroit précis (Pavillon).                       | Maintenir<br>Identifier ces emplacements et collaborer avec les propriétaires des terrains, si non municipaux : ex, le corridor aérobique.<br>Humoristique "attention, traverse de tortue ou mouffettes, etc etc"                                                   |
| <b>B1.6</b> | Fournir des pancartes "Station de lavage par là" et les donner à l'ALSFX                                                                                                  | Envisager de déménager la station de lavage plus proche du stationnement et de la mise à l'eau<br>Dans l'attente, renforcer la signalisation qui indique la station depuis le quai public                                                                           |
| <b>B2</b>   | <b>Communiquer, sur les réseaux sociaux, les actions du plan</b>                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B2.1</b> | Faire une communication en juin sur la page FB de la Municipalité, sur le site web et sur la page FB de l'Association Lac SFX                                             | Aprévoir en 2026                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>B2.2</b> | Faire une communication suite aux premières journées de sensibilisation et contraventions pour informer des actions en cours                                              | Aprévoir en 2026                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>B3</b>   | <b>Activités de sensibilisation ponctuelles</b>                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B3.1</b> | Brigade de bénévoles pour un atelier à l'entrée du Pavillon sur le civisme sur un lac ET businesscase                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>B3.2</b> | Brigade de bénévoles pour businesscase et statistiques                                                                                                                    | L'administration pourrait prévoir des dépliants et ils seraient distribués. Une ligne directrice de quoi dire ou ne pas dire. Validations requises par assurances et légal.                                                                                         |

|           |                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>C</b>  | <b>SURVEILLER-SÉVIR</b>                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>C1</b> | <b>Surveillance au Pavillon 8h-20h, 7 j sur 7</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| C1.1      | Surveillance Pavillon, plage et marina 7j-7                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| C1.2      | Surveillance Pavillon : pontuel                                                                                                | <p>Envisager surveillance ponctuelle sur périodes stratégiques</p> <p>Présence de la constable confirmée au pavillon ; renforcer la présence à la marina Newaygo</p> <p>Quelles seraient les périodes idéales ?</p> <p>Présence de 10h à 17h tous les jours sauf mercredis ; ajouter des plages plus importantes sur les gros wkd comme la fête de la st jean, le 1er juillet, les vacances construction</p> <p>Envisager de faire bouger les horaires pour ne pas être trop prévisible</p> <p>Bien identifier la personne qui contrôle avec un chasuble estampé WN</p> <p>Vision plus long terme : stationnement payant et lavage gratuit ?</p> <p>Nécessiterait des aménagements pour contrôler le stationnement</p> |
| <b>C2</b> | <b>Contraventions</b>                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| C2.1      | Patrouille nautique (SQ)                                                                                                       | A renouveler en 2026 ; faire la demande à la SQ en janvier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| C2.2      | Contraventions - lavage embarcations                                                                                           | A renouveler en 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| C2.3      | Contraventions - stationnement                                                                                                 | Renforcer les contrôles pour le stationnement au croisement de Newaygo avec le corridor aérobique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>C3</b> | <b>Service de location d'embarcations</b>                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| C3.1      | Mettre en place le service de location                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>C4</b> | <b>Sécuriser l'utilisation du tarif résident (gratuit) pour les lavages</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| C4.1      | Revoir la pertinence de revoir tarification                                                                                    | Statut quo pour les tarifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>D</b>  | <b>COLLABORER, PRÉVENIR</b>                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>D1</b> | <b>Révision annuelle du plan avec Association Lac SFX, Fonds environnemental LSF, administration et élu responsable du CCE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| D1.1      | Effectuer un suivi sur le plan préliminaire                                                                                    | Faire un plan 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| D1.2      | Effectuer un post-mortem du plan préliminaire                                                                                  | Faire un suivi sur le plan 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| D1.3      | Réviser le plan en vue de l'été 2026                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>D2</b> | <b>Ajouter un élu au CCE</b>                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| D2.1      | Modifier le règlement du CCE                                                                                                   | FAIT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| D2.2      | Modifier la composition des comités                                                                                            | FAIT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |